



Date de dépôt : 14 février 2023

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de Patricia Bidaux, Claude Bocquet, Jacques Blondin, Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Bertrand Buchs, Jean Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Grégoire Carasso, Léna Strasser pour un système alimentaire territorial

Rapport de majorité de Claude Bocquet (page 4)

Rapport de première minorité de Adrienne Sordet (page 32)

Rapport de seconde minorité de Léna Strasser (page 38)

Proposition de motion

(2700-A)

pour un système alimentaire durable territorialisé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les projets en cours au niveau européen¹ ;
- les soutiens massifs des initiatives pour la sécurité alimentaire et une année plus tard pour la souveraineté alimentaire de la part de la population genevoise ;
- la signature, le 23 octobre 2015, du « Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan »² par la Ville de Genève³ ;
- la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) ;
- l'exiguïté du territoire cantonal et l'impact de l'urbanisation sur le maintien de la surface de production agricole cantonale et donc inévitablement sur l'approvisionnement en nourriture locale ;
- l'ensemble de la chaîne de valeur présente sur notre canton (réseau de producteurs, de transformateurs, d'artisans, de commerçants et d'entreprises toutes et tous engagés) ;
- la diversité de toute la production de denrées alimentaires genevoises grâce à l'engagement de nos paysans genevois ;
- la reconnaissance de ces valeurs grâce à la politique agricole cantonale et grâce à la création de la marque de garantie Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- l'accès à une alimentation adéquate pour toutes et tous et en particulier pour les personnes précarisées,

¹ https://www.fondationcarasso.org/wp-content/uploads/2019/01/CAPITALISATION_Carasso-36P-BD-Simple.pdf

https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/Cahier_Enjeux_Strat_Alimentaire_Grand_Lyon_COMPLET_270519.pdf

² https://www.foodpolicymilano.org/wp-content/uploads/2015/10/Milan-Urban-Food-Policy-Pact_FR.pdf

³ <https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/signatory-cities/>

invite le Conseil d'Etat

- à faire un état des lieux des acteurs déjà engagés et porteurs de la thématique alimentaire ;
- sur la base de l'état des lieux, à mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs afin de définir les conditions-cadres d'un système alimentaire durable territorialisé qui leur garantit la mise en œuvre de leurs bonnes pratiques et n'affecte pas leur liberté économique et sociale.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Claude Bocquet

La commission de l'environnement et de l'agriculture a traité cette motion en visioconférence lors des séances des 22 avril et 25 novembre 2021, puis en présentiel lors des séances des 15 et 29 septembre, 20 octobre, 10 novembre et 1^{er} décembre 2022.

Ces séances ont été présidées par M^{me} Beatriz de Candole le 22 avril 2021, M. Philippe Poget le 25 novembre 2021 et M. Patrick Dimier dès le 15 septembre 2022.

Les PV ont été pris par M^{me} Eléonore Bleeker, M^{me} Garrance Sallin et M. Dylan Idrizi, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Ont été auditionnés :

- M^{me} Nathalie Leuenberger, conseillère administrative de la Ville de Meyrin ;
- M. François Erard, directeur d'AgriGenève ;
- M. Christian Bavarel, président de Ma-Terre ;
- M^{me} Sara de Maio, secrétaire générale de Ma-Terre.

Synthèse

Un système alimentaire se définit comme la façon dont les personnes s'organisent dans l'espace et dans le temps.

Un système alimentaire durable territorialisé assure la transversalité. Il intègre de manière participative tous les acteurs de l'alimentation : les agriculteurs, la société civile, le monde politique et les entreprises. Il implique l'ensemble de la chaîne, de la semence jusqu'au déchet.

Avantages :

- favorise une alimentation saine et équilibrée et donc influence la santé ;
- soutient l'économie locale et améliore la sécurité et la souveraineté alimentaire ;
- améliore le bilan environnemental par la relocalisation de la production.

Cette motion propose la mise en route d'un élan pour que tous les acteurs de la production, de la transformation et de l'économie locale puissent s'exprimer afin de favoriser une économie circulaire et durable.

Cette motion a été amendée en commission suite aux diverses auditions, elle garantit la liberté économique et sociale des acteurs.

Les amendements proposés par la minorité ont été refusés par la commission afin de ne pas rigidifier la mise en place et l'organisation de ce système alimentaire.

Travaux de commission

Séance du 22 avril 2021

Présentation de la motion par M^{me} Bidaux, auteure

M^{me} Bidaux explique qu'un système alimentaire territorial (SAT) est la façon dont les humains s'organisent dans l'espace pour obtenir et consommer leur nourriture. Il comprend un ensemble de filières agro-alimentaires répondant au critère de développement durable dans un espace géographique de dimension régionale et coordonné par une gouvernance territoriale.

Le point de départ de la motion est le constat que Genève est un canton suisse hors du commun, puisque près de la moitié de sa superficie est urbanisée et que l'autre moitié est faite de campagne et d'activités paysannes.

En Suisse, aucun canton ne porte un tel projet. Nombreux sont ceux qui parlent d'alimentation, mais personne ne se penche sur la façon dont fonctionne notre SAT et la façon éventuellement de le modifier. Le canton a développé un soutien très fort à son agriculture : par le soutien à la formation continue des agriculteurs, la mise en place de l'OPAGE, office de la promotion de produits agricoles genevois, la création de la marque GRTA, puis de la Maison de l'alimentation du territoire genevois.

Ce constat doit être souligné. Il y a à Genève une production très diversifiée et large, qui constitue un terreau exceptionnel qu'il faut soutenir pour garantir l'accès à une alimentation locale. Concernant la production animale, il faut souligner que, si on ne consommait que de la viande produite à Genève, on serait obligé de réduire notre consommation et on rentrerait donc largement dans les mesures prônées par l'OFSP, entre autres.

Un SAT va un peu plus loin que la production. Il demande une analyse complète de l'ensemble de la chaîne de valeurs et de la façon de renforcer davantage ce qui se fait actuellement. Cette motion ne remet pas en question le fait que les entreprises font aujourd'hui un travail remarquable, mais souhaite aller plus loin.

Le covid a démontré la nécessité de mettre en place un système plus résilient afin d'assurer la sécurité aussi en termes d'alimentation. On ne pourra pas augmenter la surface agricole disponible, on pourra tout au plus la

préservé, pas plus qu'on ne pourra augmenter les rendements. Ces derniers ont d'ailleurs diminué de 30% lorsque les paysans genevois ont choisi de suivre les critères de la production intégrée.

Au-delà du dynamisme des entreprises, de nombreuses questions restent en suspens. On peut trouver une réponse lorsqu'il y a une concertation.

Le développement d'un SAT est une démarche volontaire. Quelques systèmes ont été mis en place en Europe. C'est une démarche qui doit être portée par les acteurs impliqués dans l'économie en général, dans la production, et les consommateurs. Cette motion ne dit pas comment le faire, mais comment mener la réflexion de départ, en analysant ce qui est en place et en donnant un élan politique pour aller de l'avant et rassembler.

Un SAT permettrait d'être résilient et transversal. La démarche doit promouvoir la durabilité dans tous les sens du développement durable, soit économique, environnemental et social, ainsi que pour la sécurité alimentaire. Il y a aujourd'hui un vrai souci de société sur la question de la sécurité alimentaire.

S'agissant de la transversalité d'un SAT, cette motion aurait pu être traitée à la commission de l'économie ou à celle d'aménagement du territoire. Un SAT ne peut pas déboucher sur un PL car cela serait contraire à sa dynamique. Il doit se placer dans une posture de facilitateur afin de mettre en place une gouvernance collaborative et proactive.

Questions des commissaires

Une députée PLR a quelques inquiétudes quant au fait que la motion ne dit pas comment mettre en place le SAT. La transversalité est pour elle une évidence et cela semble être ce que fait AgriGenève. Elle souhaite savoir quel est pour M^{me} Bidaux le rôle que l'Etat doit avoir dans ce SAT. Elle demande quelle serait l'étendue du système, s'il doit intégrer de la semence aux déchets valorisés. En cas d'intégration complète, elle s'inquiète d'un contrôle trop important sur les assiettes.

M^{me} Bidaux explique qu'AgriGenève ne va pas gérer de politique commune, il s'agit de la faïtière des agriculteurs genevois et c'est une sorte de syndicat. Elle ne s'occupe pas de gérer de manière collective et avec une vision porteuse l'alimentation.

La députée PLR indique avoir trouvé sur le site d'AgriGenève un « Plan agriculture genevoise en 2030 » qui lui semblait très complet.

M^{me} Bidaux précise qu'il ne s'agit pas d'un plan, mais du résultat d'une concertation de la vision des paysans pour 2030. Ce texte est déclaratif et n'a

pas été porté au niveau politique. Concernant le rôle de l'Etat, elle explique qu'à partir du moment où le SAT est volontaire, il n'y a pas de contrainte.

Le rôle de l'Etat serait de coordonner et de s'assurer qu'il y ait de la place pour tous les acteurs. Ce qu'elle craint le plus est qu'on ait un PL sur l'alimentation qui ne soit soutenu sur aucune autre trame et que, au travers d'une vision de ce que doit être la politique alimentaire à Genève, on oublie l'ensemble de ce système. Le SAT permet d'aller plus loin que juste une vision alimentaire. Concernant l'étendue, elle reconnaît que c'est ambitieux.

Malheureusement, M^{me} Bidaux n'a pas eu le temps de terminer sa présentation et de répondre aux commissaires qui s'étaient annoncés pour poser des questions, car le temps restant ne le permettait pas.

Séance du 25 novembre 2021

M^{me} Bidaux commence par faire un bref rappel de la présentation datant du 22 avril 2021. De nombreuses choses ont changé et il serait désormais préférable de parler de système alimentaire durable territorial (ci-après : SADT). Les divers rapports publiés depuis la première audition de M^{me} Bidaux montrent que tout s'oriente vers la notion de durabilité, laquelle propose le célèbre concept de développement durable et également la pérennité.

Des axes complémentaires peuvent être développés. Premièrement, le programme de législature 2018-2023 du Conseil d'Etat prévoit, au point 2.8 de la p. 37, que « Le Conseil d'Etat renforcera la transversalité entre les thématiques agricoles et alimentaires en particulier sous l'angle des enjeux liés à la santé ». Cette transversalité est assurée par la mise en place d'un système alimentaire territorial puisqu'il est orienté vers les acteurs du terrain, la société civile, le monde politique et les entreprises. La démarche est en route.

Deuxièmement, le document d'AgriGenève L'agriculture genevoise en 2030 Partie 1 – Fondements d'une vision stratégique mérite d'être abordé. Ce n'est pas un plan d'action, ni même une stratégie gouvernementale, mais un travail de concertation mené durant plusieurs mois qui a permis à ce document de voir le jour. Toutes les filières agricoles y ont participé ainsi que des diététiciens et nutritionnistes, le personnel du monde de la santé, les communes de Meyrin et Genève, des consommateurs, des acteurs de la vente directe et des métiers de bouche. Grâce à une importante récolte de données menée à ce moment-là, il a été possible de définir une vision globale et des objectifs, également en termes d'acteurs concernés, dont les politiques publiques qui se trouvent dans la deuxième partie du document, lequel est disponible sur le site d'AgriGenève.

La vision stratégique est clairement définie : « A Genève en 2030, la population a renouvelé son contrat social avec l'agriculture, synonyme de confiance et de bien-être. Les filières agricoles font partie des acteurs reconnus pour leur contribution à la réalisation d'une économie prospère, diversifiée et durable. Les acteurs de la branche sont intégrés aux décisions relatives au développement du territoire. » Il s'agit d'un développement dans lequel toutes les filières sont associées.

Il est ensuite indiqué que « L'agriculture est de qualité, à la pointe des connaissances scientifiques, intègre les principes d'efficacité énergétique et environnementale. Les exploitations fournissent des aliments variés, sains et savoureux, en phase avec l'évolution des besoins sociaux, sanitaires et environnementaux. La part de produits locaux consommés a augmenté. Les exploitations sont innovantes, viables économiquement et peuvent se démarquer. Les professions agricoles sont valorisées, une relève dynamique est assurée. Au cœur de la région franco-valdo-genevoise, Genève est un pôle pour la mise en marché, la transformation et la distribution des produits agricoles locaux et régionaux. L'agritourisme contribue à la promotion d'une agriculture plurielle, en phase avec son temps ».

Un autre élément essentiel que M^{me} Bidaux retient de ce document est l'énoncé, selon lequel « Genève démontre un potentiel de diversification, tant au niveau de la production que de la transformation ».

Cet énoncé indique ensuite « Ce potentiel doit être encouragé et les projets accompagnés de mesures assurant leur pérennité (adéquation offre/demande. [...] les étapes de production et de transformation concernent les filières, les conditions de distribution et de consommation relèvent de l'organisation du marché. De nouveaux modèles doivent pouvoir émerger afin de rapprocher le consommateur du producteur ».

Le 4 février 2020, dans le cadre du World Economic Forum, les dirigeants ont discuté de la transformation du système alimentaire. L'Office fédéral de l'agriculture a organisé un événement de haut niveau avec l'objectif de faire une première contribution au Sommet de l'Organisation des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021. M. Parmelin, conseiller fédéral, a souligné la nécessité de transformer les systèmes alimentaires, notamment en promouvant une bonne combinaison des investissements publics, privés et philanthropiques, et en impliquant toutes les parties prenantes. Il n'était pas seulement question de réfléchir pour l'Afrique et les pays émergents, mais également au niveau suisse.

En préparation de l'atelier du 8 juin en lien avec le sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires de 2021, un dialogue citoyen sur les systèmes

alimentaires de Genève et de Lausanne s'est déroulé virtuellement le 6 mai 2021. Il s'agissait du premier des trois dialogues urbains menés dans le cadre du dialogue national suisse sur les systèmes alimentaires. Il a rassemblé 33 représentants issus des divers secteurs de la chaîne de valeur alimentaire et 100 personnes à Genève et à Lausanne. Les discussions ont mis en exergue plusieurs choses, notamment la nécessité de développer des systèmes alimentaires et un cadre systémique intégrant des critères environnementaux, sociaux et économiques clairs pour renforcer la mise en place de systèmes alimentaires durables. Le cadre stratégique doit garantir une alimentation saine et durable pour tous en définissant les régimes alimentaires souhaitables pour la Suisse dans les 30 prochaines années. Il y a un véritable élan, non seulement politique mais également citoyen, dans lequel des personnes de tous les milieux, y compris la finance et la vente directe, étaient présentes.

Le 8 juin s'est tenu un atelier qui comptait 110 représentants. Ces derniers ont présenté une motion qui appelle la Confédération à plusieurs choses : élaborer et mettre en œuvre une stratégie ou politique alimentaire intersectorielle holistique englobant agriculture, environnement et santé publique ; avancer dans une approche systémique au niveau national ; corriger les faiblesses et déséquilibres le long de nos chaînes de valeur avec une répartition plus juste de la valeur ajoutée ; sensibiliser et éduquer la population pour la transformation des systèmes alimentaires ; optimiser la valorisation des sous-produits et faciliter l'accès aux excédents ; adopter une approche systémique ; diffuser les connaissances en intégrant les enjeux liés au SADT dans le cursus de l'enseignement ; prévoir des conditions-cadres qui doivent trouver un ancrage dans une politique alimentaire ; impliquer tous les acteurs le long des chaînes de valeur.

Le sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires s'est déroulé en septembre 2021. Une piste d'action permettra de passer à des modes de consommation sains et durables ainsi qu'une nouvelle conception des nombreuses interactions entre la santé et les systèmes alimentaires. Une promotion de six mesures prioritaires dans le domaine des systèmes alimentaires qui contribuent à améliorer la santé sera faite. L'objectif est de mettre autour de la table les acteurs principaux de l'alimentation pour coordonner une politique alimentaire au niveau suisse.

Le 23 novembre 2021, la Feuille d'avis officielle mettait en garde au sujet de la fragilité des systèmes alimentaires mondiaux en se référant également à la Suisse. Cette année, il n'y a plus de blé dur. A Genève, ce blé dur a été brûlé dans le biogaz, car il était impropre à la consommation pour les animaux, à cause des champignons et de sa mauvaise qualité. Aucune réflexion n'est actuellement menée en Suisse romande, donc Genève pourrait être un

précurseur. Il y a une possibilité d'accompagner une politique qui pourrait être mise en place en lien avec le marché, la réalité du terrain et de l'agriculture et la production de biens alimentaires. M^{me} Bidaux insiste sur sa préférence du terme « bien alimentaire », qui souligne une certaine valeur, en lieu et place du terme « produit alimentaire ».

M^{me} Bidaux explique que les invites de sa motion visent à faire un état des lieux des acteurs déjà engagés et porteurs de la thématique alimentaire. Cela devrait aller très vite, car un énorme travail a déjà été fourni avec AgriGenève dans le document précédemment évoqué. Sur la base de cet état des lieux, il faut mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs. Cette motion ne demande que la mise en route d'un élan pour que tous les acteurs, qu'ils se trouvent dans la production, la transformation ou l'économie locale, puissent s'exprimer.

Une députée PDC lui demande si elle connaît les résultats qu'ont obtenus les villes ayant mis en place des systèmes de ce type.

M^{me} Bidaux sait que certaines villes ont instauré un système pyramidal dans lequel les acteurs ne se sont pas reconnus. Un système demande un engagement non seulement politique, mais aussi de l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris l'économie locale. Cela permet une prise de conscience et une valorisation de l'économie circulaire. En parallèle, il est également possible d'amener une conscience plus impliquée du territoire, notamment par une sensibilisation et des actions similaires à celles menées par l'OPAGE.

Une députée Ve aimerait savoir si la Maison de l'alimentation du territoire de Genève (ci-après : Ma-Terre), qui existe depuis peu, ne remplit pas déjà ce rôle ou ne pourrait pas, à tout le moins, contribuer à ce travail.

M^{me} Bidaux pense que Ma-Terre a déjà une dynamique de différentes personnes et pratiques réunies. Toutefois, l'objectif actuel de Ma-Terre est la sensibilisation. Il s'agit d'un mandat différent qui implique un très grand engagement. A terme, lorsqu'elle aura assis ses activités, Ma-Terre pourrait engager une dynamique de ce type.

La députée Ve rappelle qu'AgriGenève travaille sur les circuits courts. Au sein du canton, le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (ci-après : MAPC), dont elle-même fait partie, est également actif dans ce domaine. Il n'a pourtant pas été mis en contact avec AgriGenève. Elle demande donc si l'idée est qu'AgriGenève pilote le mouvement et soit rejointe par les autres associations qui travaillent sur le sujet, ou plutôt que l'Etat dirige les opérations et appelle les différents acteurs autour de la table.

M^{me} Bidaux indique que les éléments qu'elle a partagés avec AgriGenève sont des prémisses, qui n'ont toutefois rien à voir avec le système alimentaire

territorial. A son avis, il ne faut pas opposer les choses. En termes de gouvernance, une coordination doit être mise en place et soutenue. L'exigence d'une vision territoriale implique de se demander si le canton peut apporter quelque chose de plus que les associations qui sont déjà très engagées. Beaucoup d'éléments émergent partout, mais il est nécessaire de rassembler et promouvoir une vision globale, de façon à pouvoir ancrer les mouvements.

La députée Ve souhaite savoir si, selon M^{me} Bidaux, les grands distributeurs comme Migros doivent être intégrés dans la discussion ou s'il est au contraire préférable de court-circuiter la grande distribution.

M^{me} Bidaux soutient qu'un producteur ne peut pas se permettre de court-circuiter la grande distribution. Un représentant de cette branche au sein d'un large panel permet d'amener des compétences différentes. Des pressions sont mises en termes de valorisation des produits et de prix. Cependant, si les acteurs de la grande distribution ne sont pas invités à la table, le jeu va continuer et il n'y aura peut-être pas de prise de conscience que tous les acteurs doivent travailler ensemble pour promouvoir ce système. La dynamique ne peut pas être constructive si tout le monde n'est pas invité à la table. Il n'y a pas de raison d'opposer les intérêts des uns et des autres.

Une députée S rappelle que les financiers, y compris les intermédiaires n'appartenant pas à des chaînes commerciales, sont des acteurs très importants de ce système alimentaire. Leur objectif principal est le gain financier. Elle se demande donc comment sensibiliser ces acteurs. Deuxièmement, elle aimerait savoir comment M^{me} Bidaux envisage de promouvoir la dynamique de cette chaîne par rapport à l'existence de produits exotiques moins coûteux que les produits locaux.

M^{me} Bidaux explique qu'en ce qui concerne les financiers, toutes les entreprises ont besoin de réaliser des gains. Cette nécessité n'est pas dépendante de la taille d'une entreprise. Par contre, il existe effectivement des tensions sur la négociation des prix, en particulier avec Coop et Migros. Ces problèmes ne seront probablement pas résolus par le système alimentaire, qui permet surtout que la base puisse dire ce qu'elle souhaite, être accompagnée et avoir l'engagement des mangeurs et mangeuses. Peu importe le système, la pression sur les prix se fera. Le système alimentaire permet simplement l'engagement territorial d'un plus large spectre de personnes. En ce qui concerne les produits exotiques à des prix abordables, il s'agit d'un phénomène de marché sur lequel il n'est pas possible d'avoir un impact. Le choix de ne pas consommer de produits exotiques fait peut-être partie de la sensibilisation mais ne va pas au-delà.

Une députée MCG aimerait savoir dans quel état se trouve actuellement la situation d'organisation de la paysannerie, des agriculteurs et des éleveurs et s'il existe véritablement un moyen de réunir tous les acteurs concernés autour d'une table.

M^{me} Bidaux soutient que c'est une des choses que demande cette motion. La première invite requiert un état des lieux des acteurs déjà engagés. Pour obtenir une vue d'ensemble, il faudrait mener plusieurs auditions. A Genève, il y a quatre coopératives (Laiteries réunies Genève – LRG, Cercle des agriculteurs, Cave de Genève, Union maraîchère de Genève) qui s'occupent des grandes productions. Il y a aussi des associations, par exemple le MAPC, les associations de marché à la ferme et les ventes directes. Une coordination manque simplement et un système alimentaire permettrait de l'établir. A Genève, le territoire est réduit et il est donc facile de travailler au niveau territorial.

Le président demande s'il n'est question que du canton de Genève, ou également de la zone franche et du Grand Genève.

M^{me} Bidaux répond qu'il faudra justement se demander comment apporter de la nourriture en suffisance à Genève sans parler du Grand Genève. Pour commencer, un bilan de la situation à Genève devrait être établi.

Le président pense que le territoire devra être défini lors de l'état des lieux.

M^{me} Bidaux revient sur les différences de prix soulevées par la députée S. Il y aura toujours des tensions non seulement sur les salaires et les prix des aliments, mais aussi sur les contraintes sociales. De l'autre côté de la frontière, la dynamique de protection des employés et de travail sur appel n'est pas du tout la même qu'à Genève. La même remarque peut être faite au niveau environnemental. Il vaut mieux s'efforcer de discuter pour aboutir à la conclusion que la coordination ne sera pas possible plutôt que de passer à côté d'une discussion qui aurait pu engager la dynamique.

Séance du 15 septembre 2022

Audition de M^{me} Nathalie Leuenberger, conseillère administrative de la Ville de Meyrin

M^{me} Leuenberger explique que la commune de Meyrin a un développement territorial qui connaît très tôt un bel essor à travers l'écoquartier des Vergers. Il a été décidé d'en faire un écoquartier exemplaire, notamment en investissant de manière très intense dans la concertation citoyenne, la démarche participative. Une des questions qui se posent dans ce contexte est celle de la manière de nourrir 3000 nouveaux habitants. A ce moment-là, ni la Coop ni la

Migros ne sont intéressées à venir s'implanter dans le quartier. La question est de savoir comment s'approprier d'un point de vue citoyen la question alimentaire, avec quel type de partenaires. La commune a ainsi fait le choix de céder des droits à bâtir à une coopérative d'habitation participative qui a une expertise et une envie très forte qui s'exprime de faire de cet écoquartier quelque chose d'exemplaire aussi en matière d'alimentation.

Grâce à cela, on aboutit à des projets concrets, avec de l'agriculture urbaine au sein du quartier, pour laquelle ils ont engagé une coopérative d'agriculteurs urbains. Ils ont pu fournir un outil de travail à cette coopérative, en réhabilitant une ancienne ferme meyrinoise en ferme urbaine. Ils s'appuient également sur un soutien de la Confédération. Ils ont pu mettre au point un supermarché participatif paysan qui fonctionne beaucoup avec de l'énergie citoyenne et qui réunit toute une série d'acteurs dans le concept « de la fourche à la fourchette », qui met en lien toute la chaîne d'acteurs concernés autour de la question alimentaire. De par la proximité de la commune avec les habitants, ils ont répondu à des attentes de type potager urbain, repas communautaires, cuisine de quartier, pour que les habitants entre eux puissent cuisiner ensemble ce qu'ils cultivent dans les potagers urbains. C'est un beau succès, avec depuis 3-4 ans des habitants qui cuisinent pour d'autres habitants.

La commune agit toujours pour faciliter cette vie-là et apporter des critères de qualité en matière d'alimentation, en faisant des liens avec la santé. Fort de cette belle expérience, en 2020, le nouvel exécutif souhaite aller un cran plus loin et fixe une priorité dans son programme de législature : développer une stratégie communale alimentaire. Ce n'est pas encore un système territorial comme celui évoqué par la motion. Ils essaient de se projeter loin et s'inspirent du pacte de Milan, qui est assez précis en termes d'actions à réaliser pour aller vers un système alimentaire territorial. Après, ils reviennent aussi à la réalité pour voir ce qu'il est possible de faire en 5 ans, avec toutes les contraintes qu'il y a. Les communes sont limitées dans leur pouvoir d'action dans ce domaine, mais ont toutes sortes de leviers. L'un d'eux est la restauration collective (cantines scolaires, crèches, services des aînés). Ils visent aussi à intégrer ce qu'on sait en matière de nourriture dans le cadre des manifestations communales, avec le but de renforcer le réseau d'acteurs qui s'est constitué à partir de l'écoquartier des Vergers.

Cela représente un gros travail. Ce matin même, M^{me} Leuenberger était en séance avec les partenaires de la coopérative agricole avec lesquels ils sont en train de développer une légumerie. Avec les cultures qu'ils exploitent sur les terres communales, ils souhaitent intégrer cette production dans la filière de production des repas dans les restaurants scolaires. Cette production correspond aux critères de qualité de type sans intrants chimiques, avec une

rémunération adéquate et équitable, une sensibilisation de la population. Au niveau communal, ils se heurtent à des limitations réglementaires et légales, notamment sur la forme des légumes qu'ils peuvent servir. Ils sont toutefois heureux d'avoir une qualité de dialogue avec des instances cantonales comme l'OCAN et les services de l'aménagement du territoire. Il y a une volonté affirmée d'aller vers une facilitation de ces démarches.

D'ici à la fin de la législature, ils souhaitent aller vers une plateforme de coordination de l'ensemble des acteurs. Pour l'instant, les projets se développent par opportunité, mais il y a une nécessité de formaliser les choses ; on se rapprocherait là d'un système d'alimentation territorial. Pour cela, il faut engager des ressources. Une ressource compétente et formée serait chargée d'assurer cette coordination. A chaque fois qu'il y a un changement en termes d'exploitation agricole sur les terres qu'ils louent, ils souhaitent pouvoir attirer et intégrer les exploitants dans cette plateforme. Ils souhaitent aussi attirer des acteurs privés, qui sont nombreux. A terme, au-delà de 2025, leur rêve serait de municipaliser un système d'alimentation territorial à l'échelle communale.

Une députée PLR demande sur quoi porte concrètement leur stratégie.

M^{me} Leuenberger répond qu'un premier objectif porte sur la qualité nutritionnelle qu'ils souhaitent avoir en termes d'alimentation majoritaire sur le territoire, avec comme critères : bio, de saison, local, avec le moins d'intervention possible en matière de transformation. Un autre objectif est d'aspirer de manière vertueuse tout ce qu'ils produisent eux-mêmes en matière d'alimentation, de suivre les mêmes critères, de sensibiliser la population à cette politique. Ils ont décliné cela en quatre axes : ils souhaitent quelque chose de nutritionnellement correct, sûr et sain, qui soit protecteur de la biodiversité, respectueux de la diversité culturelle des personnes (ne pas imposer un certain type de régime alimentaire), et que cela soit équitable économiquement.

La députée PLR demande s'ils font de l'élevage.

M^{me} Leuenberger répond que cela se fait via la coopérative d'agriculteurs urbains qu'ils ont engagée. A travers cette filière-là, ils ont instauré des ateliers de transformation. Ils sont aujourd'hui en mesure de proposer de la boulangerie, de la boucherie et de la fromagerie.

La députée PLR revient sur l'objectif de municipalisation. Elle demande si le projet est que l'Etat fasse tout à terme (élevage, agriculture, etc.).

M^{me} Leuenberger répond par la négative : l'ambition qu'ils portent est la prestation de restauration collective. Aujourd'hui, c'est délégué à des tiers. Cependant, ils ont été beaucoup inspirés par la commune française de Mouans-Sartoux, qui a municipalisé l'exploitation de ses propres terres agricoles. L'exploitation, la culture, la transformation et la production sont en mains

municipales. Les paysans et cuisiniers sont des fonctionnaires. A Genève, tout est délégué à des tiers. Cela multiplie le nombre d'acteurs. En termes de gouvernance, c'est extrêmement complexe de faire s'aligner tout le monde autour de principes vertueux orientés vers la santé humaine.

Une députée PDC s'interroge également sur l'idée de municipaliser et d'attirer les agriculteurs dans la filière.

M^{me} Leuenberger répond que c'est un bon levier que d'engager la commune à acheter la production des agriculteurs pour les encourager et les rassurer sur leur conversion, notamment à l'agriculture biologique. Aujourd'hui, ils ont affaire à des partenaires communaux qui sont liés à de gros acteurs, comme la Coop et la Migros, qui leur imposent des conditions qui ne leur permettent pas forcément de survivre économiquement à une conversion au bio. Concernant le fait de municipaliser, l'objectif n'est pas de municipaliser le paysan en lui-même, mais la filière de services, et d'attirer toutes sortes d'acteurs qui s'engagent à acheter une production locale répondant à des critères de qualité, avec des garanties municipales données aux producteurs. Par ailleurs, personnellement, elle défend la fonction publique qui offre des conditions de travail dignes.

Le président revient sur la municipalisation : il demande si cela touche le foncier, la production ou les gens qui produisent. Pour sa part, il comprend que leur idée est d'exploiter les terres agricoles appartenant à la municipalité de Meyrin via des coopératives, mais qu'il n'est en aucun cas question de municipaliser le travail des personnes qui cultivent la terre.

M^{me} Leuenberger répond que la question est actuellement ouverte. Elle précise que Meyrin a la particularité de délivrer les prestations en direct. Par exemple, le service de levée des déchets est municipalisé, de même que le service d'entretien paysagiste. Ils ont cette gouvernance en direct, pour tout ce qu'elle amène de qualité de collaboration, d'efficacité et d'efficacé. Dès qu'ils ont envie de changer quelque chose, ils n'ont pas à négocier avec un prestataire. C'est un choix politique, et c'est pour cela que la question d'engager un agriculteur dans la fonction publique reste ouverte. A l'heure actuelle, le modèle qu'ils privilégient est celui des coopératives d'agriculteurs.

M^{me} Leuenberger précise qu'à l'heure actuelle, leurs terres agricoles sont exploitées par des familles qui ont construit leur ferme, ont fait de gros investissements dans leur exploitation. Ils n'ont aucune intention de les chasser de là. Ils sont dans une posture d'accompagnement du changement, qui va avoir lieu dans une durée très longue.

M^{me} Bidaux indique, en tant qu'auteure de la motion, que le but est de mener cette réflexion de manière à ce que les agriculteurs puissent être intégrés

à cela. Elle demande s'ils ont eu des contacts avec d'autres communes pour essayer d'élargir la réflexion.

M^{me} Leuenberger répond par l'affirmative. Cependant, deux ans de covid ont freiné cette dynamique. Ils y reviennent actuellement. Il vaudrait la peine d'être au moins une collaboration intercommunale pour des projets d'envergure comme celui-ci, notamment pour que ce soit intéressant économiquement pour les agriculteurs d'intégrer la filière.

M^{me} Bidaux précise qu'il y a aussi les contraintes liées aux modes de production, avec lesquelles tout le monde ne s'aligne pas. Il ne faut pas non plus créer de la distorsion. Il faut surtout créer de la liberté et faire en sorte qu'il y ait une appropriation de la thématique par les uns et les autres.

Une députée Ve observe que la motion parle d'un système alimentaire territorial. Pour que cela fonctionne, il faudrait commencer par des unités à l'échelle communale ou régionale pour assurer la proximité entre les acteurs, puis ces différentes entités échangent entre elles. Elle demande si elle verrait un système cantonal qui permette de s'y retrouver en termes de proximité, de respect des personnes, etc.

M^{me} Leuenberger répond que le canton a des compétences qu'il n'y a pas au niveau communal : il peut avoir une action très facilitatrice et incitatrice en termes de conditions-cadres qui favoriseraient la transition vers un système alimentaire cantonal. Lors de la séance de ce matin, elle a encore vu qu'ils butent sur des obstacles qui se trouvent au niveau cantonal, comme l'aspect des légumes. Ils ont organisé des assemblées plénières citoyennes, où plusieurs centaines de personnes ont été réunies, et fait en sorte qu'il en ressorte quelque chose de concret et qu'il y ait un retour positif.

La députée Ve comprend qu'il faut quelque chose qui émane au niveau cantonal pour que cela soit facilitateur, mais aussi plusieurs petits systèmes au niveau communal qui échangent entre eux.

M^{me} Leuenberger répond par l'affirmative. Une plateforme d'échanges est intéressante pour que les différents acteurs se rencontrent. Si le canton porte cette politique-là, cela peut être puissant.

Une députée PDC demande ce qu'elle entend par rapport à la question de l'aspect des légumes. Généralement, ce sont les acheteurs qui mettent ce genre de restrictions, mais là, il ne devrait pas y avoir ce problème si la production et la vente sont directes.

M^{me} Leuenberger répond qu'il y a toute une réglementation qui s'applique en termes d'hygiène alimentaire sur ce que l'on peut ou non servir aux enfants dans les restaurants scolaires. Une partie vient du prestataire privé à qui ils

délèguent, mais lui-même répond à un cahier des charges contenu dans des réglementations. C'est au niveau cantonal que cela peut changer.

Une députée EAG salue ce projet meyrinois qui donne de l'espoir. Ce qui est proposé au niveau de l'agriculture est totalement en lien avec les problèmes de la crise climatique. Ce projet a également un grand aspect de vie sociale et de convivialité. S'agissant de la liberté, elle pense que les grandes surfaces n'offrent pas de liberté et elle trouve intéressant de proposer un modèle différent. Elle demande comment sont les relations avec les paysans et comment ils ont accepté ou refusé, et si elle prévoit d'adresser au Grand Conseil une liste des différents obstacles qu'ils rencontrent au niveau communal, comme l'exemple de l'aspect des légumes.

M^{me} Leuenberger la remercie pour ses compliments. Ce projet nécessite beaucoup de travail. Leurs liens avec les agriculteurs consistent essentiellement à les accompagner dans ce qu'ils vivent, à savoir la succession générationnelle. Ce n'est pas parce qu'une brèche s'ouvre qu'il faut foncer dedans et leur imposer des choses en exigeant telle ou telle chose. En revanche, la commune tient ce discours montrant qu'elle veut qu'ils travaillent ensemble et aillent vers ce but. En attendant, la filière agricole qu'ils développent s'adresse à des agriculteurs qui ont déjà fait ce pas, y compris dans tout le canton. Quant à la question d'interpeler le Grand Conseil, cela est une possibilité si ces obstacles deviennent trop contraignants.

Un député S revient sur la question de l'intercommunalité. Avant de parler de système, il faut des micro-projets permettant de reconquérir une certaine souveraineté alimentaire. Il y a des communes plus urbaines que d'autres, et il est donc essentiel de s'ouvrir et de voir les communes avoisinantes. Une fois que ces pôles ont été créés, un réseau peut se tisser entre les différentes unités. Il ne pense pas que cela puisse venir par le haut pour créer le système, mais que le canton devrait soutenir l'émergence de ce genre de projets. Le cas des Vergers pourrait permettre de multiplier ces initiatives.

M^{me} Leuenberger abonde dans ce sens. Administrativement, la commune est un territoire et est soumise à différentes réglementations. Pour la restauration collective, cela se situe en AIMP. Agir à l'intérieur de ce système pour imposer, dans le contrat de restauration collective, de se fournir chez les agriculteurs locaux qui produisent en bio, qui font des produits de saison, etc., est compliqué. A l'heure actuelle, on doit trouver un moyen d'adapter cela d'une manière ou d'une autre. Même si elle voulait le faire avec Vernier, Satigny et le Grand-Saconnex, cela augmenterait le niveau de complexité, car ils ne pourraient pas mutualiser en intercommunalité un tel marché, d'autant plus que les communes n'ont pas le même type d'organisation. A l'échelle cantonale, il lui semble qu'il est possible en termes de conditions-cadres de

faciliter et d'encourager, via une politique foncière agricole qui peut intégrer des critères contraignants.

M^{me} Bidaux observe qu'il y a encore la liberté de produire. Cela va dans les deux sens. Par exemple, l'agriculture bio qui apparaît souvent comme la plus saine ne facilite en revanche pas la captation du CO₂. Il faut une vision plus large. Si on souhaite mettre des contraintes à l'agriculture quant aux modes de production, on se rapproche effectivement d'un système bolchevique. Tout ce qui concerne le commerce, etc., reste une problématique, et il faut être forts ensemble pour pouvoir y faire face. Elle la rejoint tout à fait là-dessus.

M^{me} Leuening entend chez les agriculteurs une sorte de tristesse de ne pas être complètement libres dans leurs choix, car ils doivent répondre à de gros acheteurs qui leur imposent des conditions contraignantes.

Séance du 29 septembre 2022

Audition de M. François Erard, directeur d'AgriGenève

M. Erard explique qu'aujourd'hui, la question de la sécurité alimentaire a été reléguée au second plan par les questions relatives à l'approvisionnement énergétique. Cette problématique a pour origine les mêmes causes, à savoir notamment les tensions sur les marchés internationaux et la crise ukrainienne. Elle est également liée aux aléas climatiques.

Globalement, les autorités fédérales se sont montrées peu anticipatives, tant dans le domaine de l'énergie que dans le domaine alimentaire. Le Conseil fédéral fait preuve d'une certaine insouciance puisqu'il a décidé, le 3 avril 2022, de geler 3,5% de terres nourricières supplémentaires et de réduire les contributions et les paiements directs à la sécurité alimentaire.

Pour rappel, la notion de sécurité alimentaire est ancrée dans la Constitution fédérale puisque le peuple suisse a voté un article en 2017. Le Conseil fédéral a déposé un projet de loi sur la politique agricole qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022, mais a été repoussé, car la commission de l'économie et des redevances a bloqué ce projet et demandé au Conseil fédéral de rédiger un rapport orienté sur des questions de politique alimentaire. Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a publié son rapport, dans lequel il évoque le système alimentaire et donne une définition claire de ses objectifs.

Il est nécessaire de distinguer un système alimentaire d'une stratégie alimentaire. Le système, contrairement à la stratégie, intègre de manière participative tous les acteurs de l'alimentation. Un système alimentaire offre plusieurs avantages. Premièrement, l'alimentation exerce une influence

primordiale sur la santé. En Suisse, les dépenses relatives à la santé sont paradoxalement supérieures aux dépenses relatives à l'alimentation. Les coûts de santé sont causés à 80% par des maladies directement liées à l'alimentation. Il est donc souhaitable de mettre en œuvre un système alimentaire territorial qui favorise une alimentation saine et équilibrée. Deuxièmement, le système est élaboré au niveau régional et implique tous les acteurs. Cela permet de soutenir l'économie locale et débouche sur un système durable de sécurité et de souveraineté alimentaire. Enfin, la relocalisation de la production alimentaire joue un rôle important en matière de qualité environnementale, par le renouvellement de l'énergie grise. En Suisse, l'agriculture pourvoit à 50% des calories de la population. Ce système est donc intéressant, mais il doit être mis en œuvre. Genève dispose déjà de certains outils, à l'instar de Ma-Terre.

Une députée S demande comment mener le défi du patrimoine agricole face aux multinationales, qui ont une grande responsabilité dans la malnutrition.

M. Erard estime qu'il faut expliquer aux consommateurs qu'un produit transformé est plus coûteux et peut-être trop calorique, sucré ou salé. La démarche ne doit pas être coercitive et il est indispensable que la distribution soit impliquée dans le processus.

La députée S souhaite connaître la différence entre une politique agricole et une politique alimentaire.

M. Erard explique que, jusque dans les années 1980, seule une politique alimentaire existait. L'objectif était une agriculture qui pourvoit aux besoins de la population. Au milieu des années 1990, le principe du découplage entre le revenu et le prix des produits a été instauré. Le manque à gagner pour la paysannerie était compensé par des paiements directs. En 1996, l'art. 104 Cst., selon lequel le Conseil fédéral veille à ce que la paysannerie offre des aliments à la population, a été voté. Au fil du temps, l'aspect production alimentaire a été mis de côté au profit d'actions environnementales et autres. Finalement, l'émergence de nouveaux problèmes a fait revenir l'alimentation sur le devant de la scène, de sorte qu'elle est redevenue un objectif prépondérant de la politique alimentaire agricole de la Suisse.

La députée S demande comment relever ce défi au niveau genevois.

M. Erard répond que cela dépend de ce qui est visé. L'autosuffisance alimentaire n'est pas possible en Suisse, pays dans lequel l'agriculture nourrit la population un jour sur deux. Toutefois, informer la population et l'inciter à favoriser les produits locaux est faisable.

Un député PLR évoque le lien entre énergie et agriculture, notamment sur les serres chauffées, et demande ce que cela représente.

M. Erard indique que la culture sous serre est aujourd'hui tributaire du gaz. Il s'agit d'un problème majeur. Le canton de Genève est spécialisé en production sous serre. Les maraîchers arrivent au terme de leur contrat cette année, de sorte qu'il faudra se demander si cela vaut la peine de planter les serres. En ce qui concerne les autres productions, elles requièrent de l'électricité, des tracteurs ou autres. Tout cela entraîne des coûts. Des efforts sont fournis en collaboration avec les SIG pour éviter les énergies fossiles, mais cela reste délicat.

M^{me} Bidaux aimerait savoir si d'autres sources d'énergie ont pu être développées.

M. Erard affirme que des projets sont en cours. A Satigny, une installation de biogaz a été mise en place par un éleveur. En outre, de nombreux agriculteurs ont installé des panneaux solaires sur leurs toits.

Le président se demande quelle est la capacité d'intégration d'un modèle d'énergie industrielle au sein duquel l'énergie produite par l'un sert à l'autre.

M. Erard donne un exemple. L'agriculture produit des déchets verts, qui peuvent être transformés en biogaz ou en compost. Le système du biogaz a pour avantage de produire du digestat, qui est utilisé sur les cultures comme engrais. Cela étant, l'idée n'est pas de multiplier ces systèmes de biogaz à Genève, car les contraintes se manifesteraient rapidement. Quoi qu'il en soit, des efforts sont fournis pour favoriser un travail en circuit fermé.

Le président souhaite savoir comment les zones franches profitent à Genève dans cette perspective.

M. Erard déclare qu'environ 1200 hectares sont cultivés par des Genevois dans ces zones franches, parmi lesquels se trouvent environ 120 hectares de vignes bénéficiant de l'AOC Genève ainsi que d'autres surfaces destinées à diverses cultures. Toutes ces productions entrent sur le marché suisse.

Une députée EAG demande si cette crise ponctuelle de l'énergie permettra d'accélérer la reconversion de l'agriculture en faveur de mesures plus écologiques. En outre, elle estime, en lien avec la question des serres, qu'il n'est pas indispensable d'avoir des tomates en hiver.

M. Erard soutient que l'agriculture cherche des moyens de s'affranchir des énergies fossiles depuis de nombreuses années, mais cela s'avère délicat. Un concept d'agriculture de conservation qui n'utilise plus de tracteurs pour labourer a été mis en place. L'utilisation d'engrais de ferme permet de s'affranchir des engrais de synthèse, qui nécessitent des produits pétroliers. En ce qui concerne les serres, les agriculteurs genevois ne produisent pas de tomates en hiver. Celles qui se trouvent sur le marché viennent d'autres pays.

C'est une question d'éducation de la population, qui doit être informée que certains fruits et légumes ne se consomment pas toute l'année.

Un député S a du mal à comprendre le fonctionnement du projet. Coop et Migros captent toute la production au détriment des plus petits acteurs du marché. Les restaurateurs sont incités à utiliser des produits locaux, mais ne peuvent pas s'approvisionner. Certains établissements vont jusqu'à capter l'ensemble de la production d'un produit limité pour en priver les concurrents. La motion peut difficilement être mise en œuvre face à de tels comportements.

M. Erard n'avait pas connaissance de cette situation. Il est conscient que cette motion nécessite un travail de fond conséquent. Toutefois, ce type de démarche a l'avantage de permettre à la population d'envisager la consommation de produits genevois avec une économie locale.

Séance du 20 octobre 2022

Audition de M^{me} Valentina Hemmeler Maïga, directrice de l'OCAN

M^{me} Hemmeler Maïga commence par évoquer le fait que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après : FAO) souhaite s'appuyer sur la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables. Son objectif est une transformation durable de nos systèmes alimentaires. Genève est une ville importante située dans un petit canton. Les principes directeurs sont notamment les synergies rurales-urbaines ainsi que l'inclusion sociale et l'équité.

Un système alimentaire implique l'ensemble de la chaîne, de la semence jusqu'au déchet. Dans le monde, il existe 110 voies nationales pour la transformation des systèmes alimentaires, une trentaine de coalitions et un processus de suivi jusqu'en 2030.

Au niveau de la voie nationale suisse, la stratégie de développement durable de la Suisse prévoit que le dialogue et la coopération doivent réunir les différents niveaux institutionnels, reconnaît que, pour une mise en œuvre efficace du développement durable à l'échelle locale, les villes et les communes jouent un rôle prépondérant et implique une vision holistique des systèmes alimentaires.

En 2017, le comité national suisse FAO a émis des recommandations portant notamment sur une analyse de la cohérence des politiques dans le domaine de l'urbanisation et la transformation des systèmes agraires et alimentaires. Cette problématique peut être pertinente à Genève. Il était également question de renforcer le dialogue entre les villes, les cantons et la

Confédération, ainsi que de travailler sur des systèmes agraires et alimentaires durables.

Un système alimentaire se définit comme la façon dont les personnes s'organisent dans l'espace et dans le temps. A l'heure actuelle, le système alimentaire mondial (ci-après : SAM) est prépondérant et vise une standardisation. Les aliments sont presque devenus des services. Cela étant, le SAM a également des effets positifs. Le spectre des famines a été réduit, le prix des aliments a baissé, la question de la sécurité alimentaire a renforcé le contrôle des produits, de nouveaux métiers ont été créés et les consommateurs ont accédé à un choix plus conséquent. Néanmoins, ce système a montré ses failles, en particulier en ce qui concerne le développement durable et la concurrence entre pays qui ne disposent pourtant pas des mêmes conditions sociales et économiques. De ce fait, de nombreux pays tentent de régionaliser la mondialisation en resserrant la distance entre le lieu de production et le lieu de consommation.

A Genève, seule 8 à 10% de la production agricole est consommée localement. Le système alimentaire territorial (ci-après : SAT) vise à favoriser la consommation de produits locaux. Bien entendu, il ne sera pas possible de revenir à un système entièrement artisanal pour des raisons sociologiques, économiques et techniques. L'organisation de cette transition requiert de travailler sur une forme hybride qui combine les configurations et les comportements des différentes régions. En somme, le SAT vise à renforcer l'agriculture locale, à valoriser l'identité culturelle du terroir, à favoriser la cohésion sociale et la santé des populations ainsi qu'à protéger les ressources d'un territoire. Tout ce processus doit être élaboré de manière concertée en incluant l'ensemble des acteurs du territoire.

Il n'existe pas de SAT unique. Tout dépend des spécificités géographiques et culturelles. L'échelle et les objectifs choisis vont définir le programme, et le type de financement variera d'une région à l'autre.

Cela dit, M^{me} Hemmeler Maïga fournit quelques exemples. La commune de Mouans-Sartoux, en France, a municipalisé une ferme pour l'approvisionnement d'une cantine scolaire. A Rennes, le projet Terres de sources vise à assurer des débouchés à des prix rémunérateurs aux agriculteurs, qui s'engagent à préserver l'eau en faisant évoluer les systèmes de production. Ensuite, Montpellier a élaboré un projet visant notamment à proposer une alimentation saine et locale ou encore à soutenir l'économie agroalimentaire. Différentes mesures ont été mises en place. Finalement, au Canada, depuis quelques années, le Conseil consultatif de la politique alimentaire fournit des recommandations. Son action porte sur quatre domaines d'actions, et six

résultats prioritaires sont visés. La ville de Montréal a développé son propre système alimentaire.

Un SAT est composé de différents acteurs, qui appartiennent au monde paysan, à la transformation, aux collectivités publiques, à l'industrie alimentaire, à la distribution, à l'économie sociale et solidaire ou encore à la recherche. La structure doit être imaginée selon les spécificités genevoises. Il faut réfléchir à la façon dont notre SAT peut impacter bénéfiquement la santé ainsi que les conditions sociales, économiques, environnementales, pédagogiques et culturelles. Ma-Terre pourrait piloter le SAT avec le soutien des acteurs concernés. L'on pourrait imaginer écouler les produits genevois plus efficacement à des prix rémunérateurs en assurant la bonne santé de la campagne genevoise et une alimentation saine et diversifiée. Ces objectifs sont en phase avec la transition écologique envisagée. Aujourd'hui, la politique agricole se déroule essentiellement au niveau fédéral, mais des questions se posent sur la façon de donner davantage d'espace aux différentes régions. A Genève, les étapes clés pourraient être premièrement un groupe de travail élargi sous l'impulsion de Ma-Terre, deuxièmement un travail notamment sur la stratégie et les objectifs, troisièmement un document-cadre fourni aux politiques, quatrièmement la mise en œuvre des mesures, cinquièmement un bilan et, enfin, en cas de résultats positifs, un élargissement du SAT.

Le président demande quels sont les résultats du SAT à Montréal.

M^{me} Hemmeler Maïga n'a pas obtenu de retours à ce propos. Il y a quelques années, une belle dynamique a démarré et permis de faire évoluer la politique canadienne. A Mouans-Sartoux et à Montpellier, les retours sont très positifs. En ce qui concerne Rennes, le projet a initialement démarré avec la problématique liée à l'eau et a abouti à quelque chose d'intéressant. Récemment, de grands distributeurs ont commencé à se fournir en produits Terres de Sources. Leur processus d'appel d'offres a jusqu'ici fonctionné sans qu'une contrariété aux règles ne soit constatée. Cette solution met en concurrence des acteurs locaux tout en limitant la concurrence vis-à-vis des acteurs externes.

Une députée S souhaite comprendre comment le SAT peut fonctionner, sachant qu'il comporte des acteurs ayant des intérêts contradictoires. Par exemple, l'utilisation d'engrais vise un gain purement financier et certains acteurs du SAT cherchent au contraire à protéger la santé. De plus, elle aimerait savoir quel est le périmètre du territoire prévu.

M^{me} Hemmeler Maïga estime qu'un SAT doit impliquer tous les acteurs. Les engrais sont nécessaires dans l'agriculture. Il est possible d'utiliser différentes formes d'engrais, mais il est impossible de s'en passer

définitivement. Cela étant, l'utilisation de certains produits peut être réduite. Par exemple, des pratiques permettent de restaurer la qualité des sols pour diminuer la quantité d'engrais utilisée. En ce qui concerne le territoire, c'est une question qui se posera si la démarche est entreprise. Il est certain qu'un SAT durable ne concernera pas des produits qui viennent d'une région éloignée. Les importations existeront toujours, mais le système ne sera pas axé là-dessus.

Une députée MCG aimerait savoir quelles sont les denrées exportées par le canton.

M^{me} Hemmeler Maïga répond qu'il s'agit des céréales ou encore d'une partie de la production maraîchère. Dans ces filières, il est sensé d'exporter. En revanche, un effort peut être fourni au niveau de la viande, que le canton produit très peu mais exporte beaucoup. Pour cela, tous les acteurs de la filière doivent collaborer.

La députée MCG remarque que le SAT peut rencontrer des difficultés en cas de conflits.

M^{me} Hemmeler Maïga indique qu'un groupe agricole aborde ces questions au niveau du Grand Genève. Les règles salariales ou environnementales ne sont pas les mêmes dans toutes les régions. Quoi qu'il en soit, les produits qui proviennent de l'autre côté de la frontière sont une concurrence.

Une députée PLR requiert davantage de renseignements sur Ma-Terre et souhaite savoir si le SAT ne risque pas de restreindre les libertés, par exemple s'il est décrété que la viande est mauvaise pour le climat.

M^{me} Hemmeler Maïga rappelle que Ma-Terre sera auditionnée prochainement. Cette association dispose d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat, qui vise la sensibilisation des milieux publics à la question de l'alimentation. Ma-Terre a, parmi ses objectifs, le SAT et la réunion d'un certain nombre d'acteurs pour travailler sur cette question. En ce qui concerne les libertés, certaines personnes aborderont les questions de ce type. Toutefois, les producteurs de viande auront également l'occasion de faire connaître leur réalité et d'inciter les personnes qui souhaitent manger de la viande à la consommer de production locale. Une concertation de tous les acteurs concernés mènera à un consensus sans exacerber les extrêmes.

M^{me} Bidaux aimerait savoir, d'abord, si la notion de système alimentaire est abordée au niveau de la politique agricole fédérale et, ensuite, si d'autres systèmes alimentaires existent dans le reste de la Suisse.

M^{me} Hemmeler Maïga affirme que la politique agricole fédérale connaît régulièrement des réformes. La politique agricole 2022+ a été bloquée au niveau parlementaire. Le Conseil fédéral a publié un rapport expliquant ses

étapes. La première consistait à mettre en œuvre l'initiative parlementaire visant la réduction des produits phytosanitaires et des engrais. La seconde étape résidait dans la mise en œuvre de certains éléments de la politique agricole 2022 les prochaines années. Il est proposé de se diriger vers une politique alimentaire plutôt qu'agricole à partir de 2030. A ce propos, il ne s'agit encore que d'intentions et le rapport ne mentionne rien de très concret. Une vision pour 2050 est axée sur la production et la consommation sans envisager le reste. C'est peu ambitieux étant donné le délai. Intégrer tous les acteurs est quelque chose de nouveau pour l'Office fédéral de l'agriculture. Un autre sujet de discussion est l'organisation des offices au niveau fédéral. Ces éléments sont à l'origine de la vision réduite pour 2050. Au niveau des exemples en Suisse, le canton de Zurich cherche à travailler sur les questions des systèmes alimentaires, tout comme Bâle.

Un député Ve demande si l'OCAN dispose des moyens concrets pour répondre à la motion.

M^{me} Hemmeler Maïga déclare que ce n'est pas à l'OCAN de mener ce processus. Ma-Terre pourrait répondre à une démarche.

Le président observe que l'omniprésence de la puissance publique met en danger les libertés. L'Etat doit être un coordinateur, mais en aucun cas l'acteur du processus.

Une députée EAG rappelle que les partenaires concernés ont parfois des intérêts contradictoires et elle aimerait savoir si le SAT peut poser des exigences pour redonner une certaine vertu aux acteurs.

M^{me} Hemmeler Maïga répond que tout dépendra des résultats de la réflexion. Des acteurs ont probablement des intérêts divergents. Il est malgré tout important d'avoir une diversité d'acteurs tout le long de la chaîne. Par exemple, pour éliminer la pollution de sa nappe phréatique, Rennes a trouvé des solutions qui, certes, impliquent une production plus faible et un coût plus élevé pour les agriculteurs, mais permettent d'offrir des canaux de vente. Les processus de ce type s'élaborent sur le long terme.

La députée EAG pense qu'il est délicat de compenser les éventuelles concessions de partenaires de l'industrie agroalimentaire, qui sont extrêmement puissants et posent des problèmes de santé publique.

M^{me} Hemmeler Maïga explique qu'il existe des règles fédérales ou internationales qui doivent être respectées. Il n'est pas envisageable d'exiger d'une industrie qui répond aux normes légales qu'elle modifie ses pratiques. L'impulsion doit venir des consommateurs pour que ces acteurs soient incités à s'adapter.

Séance du 10 novembre 2022

Audition de M. Christian Bavarel, président de Ma-Terre, et M^{me} Sara de Maio, secrétaire générale de Ma-Terre

M^{me} de Maio partage quelques données. A Genève, nous avons 10 000 hectares de surface agricole utile pour environ 500 000 habitants. Nourrir une personne requiert en moyenne 1500 m², ce qui permet théoriquement 20% d'autosuffisance alimentaire. Actuellement, le taux d'autosuffisance est à 7% et Genève exporte 10% de sa production. L'agriculture est responsable de 14% des gaz à effet de serre. Ma-Terre permet de produire et de consommer localement. L'association a été créée pour être interdisciplinaire et permettre des interactions entre le public et le privé.

La relocalisation de l'alimentation implique plusieurs missions pour Ma-Terre. La première est de sensibiliser la population genevoise sur les moyens et enjeux disponibles. La seconde est de prioriser l'alimentation locale, en insistant sur la santé, l'économie et l'environnement. La troisième vise à renforcer le réseau d'acteurs existants.

M. Bavarel précise que Ma-Terre dispose de subventions fédérales, cantonales et communales.

M^{me} de Maio présente les actions de Ma-Terre. Des ateliers d'alimentation durable sont organisés avec des fermes genevoises. Ma-Terre accueille des formations professionnelles et participe à de nombreux événements tels que des conférences et débats.

M. Bavarel mentionne la première invite de la motion. Ma-Terre réunit déjà de nombreux acteurs, qui peuvent avoir des intérêts divergents. Il est nécessaire de travailler sur les externalités. Il s'agit des coûts que l'Etat assume en cas de problèmes. Une réflexion claire sur ces externalités permet de minimiser les coûts. La seconde invite concerne la mise en œuvre d'un système alimentaire territorial (ci-après : SAT). De nombreux travaux ont été réalisés et ont mené à plusieurs questions. Une réflexion doit être menée avec l'ensemble des citoyens. La population exprime une volonté qui n'est pas forcément reflétée par sa consommation. Les ventes dans les fermes urbaines ont diminué en comparaison avec la situation avant la crise covid-19. L'agriculture locale rencontre des difficultés et a besoin de soutien. Quoi qu'il en soit, Ma-Terre est disponible et prête à fournir les efforts nécessaires pour mettre en place un SAT.

Une députée Ve demande si Ma-Terre dispose des moyens et des forces pour effectuer ce travail.

M. Bavarel répond que Ma-Terre est prête à fournir ce travail, mais ne dispose pas de moyens financiers à l'heure actuelle.

La députée Ve demande si les agriculteurs participant aux différents ateliers organisés pourraient être rémunérés, étant donné qu'ils consacrent une partie de leur temps à la réflexion.

M. Bavarel affirme que la rémunération des comités de Ma-Terre est similaire à celle que proposent les commissions officielles. Seuls les fonctionnaires renoncent à leurs jetons de présence.

La députée Ve souhaite savoir si le SAT ne devrait pas viser une certaine temporalité, vu l'urgence liée à la crise énergétique et environnementale.

M. Bavarel explique que l'intensité de l'urgence empêche les différents acteurs de se disputer. Ils doivent impérativement être prêts si un problème de sécurité alimentaire se présente. Il est nécessaire de trouver comment agir face à l'urgence.

M^{me} de Maio ajoute que des stratégies alimentaires existent déjà ailleurs. Genève peut utiliser les outils existants en les adaptant à ses spécificités territoriales et culturelles.

M. Bavarel indique qu'en moyenne, les gens prennent un tiers de leurs repas en dehors de leur foyer. La restauration collective représente donc des enjeux considérables, raison pour laquelle Ma-Terre doit inclure des transformateurs. Une personne a généralement peu de temps à consacrer à la cuisine. Ma-Terre propose des ateliers sur les manières de préparer rapidement des repas.

Une députée S aimerait comprendre ce qu'implique un SAT durable.

M. Bavarel distingue deux types de durabilité. D'une part, un SAT doit être supportable pour la planète. D'autre part, la nourriture produite doit être rémunératrice. Le terme « soutenable » serait peut-être plus approprié que « durable ».

La députée S demande si Ma-Terre recherche proactivement de nouveaux acteurs.

M. Bavarel répond qu'il y a un problème d'équilibre, car aucun groupe ne doit être minorisé. Une recherche de membres individuels mènera à une surreprésentation des consommateurs. L'association n'est pas nécessairement la forme juridique la plus appropriée pour Ma-Terre. Une fondation serait peut-être plus adéquate. Au sein de Ma-Terre, il manque un acteur de la santé, mais il est déjà délicat de maintenir l'équilibre trouvé entre les acteurs présents.

M^{me} de Maio affirme qu'un projet pilote est en cours pour découvrir les synergies entre habitants.

Un député UDC soutient que nourrir une personne requiert une surface de 1800 à 2000 m², si ce n'est plus. Même si 1500 m² suffisent, l'autosuffisance théorique n'est que de 10 à 15% au maximum.

M. Bavarel précise que les 1500 m² évoqués découlent d'une estimation moyenne, car la surface nécessaire dépend des types de régimes, mais la remarque est tout à fait pertinente. En revanche, il est surprenant que la moitié de la production agricole genevoise soit exportée, car les producteurs ne parviennent pas à écouler localement leur marchandise.

Un député Ve revient sur les 20% théoriques de souveraineté alimentaire mentionnés. Il demande si Ma-Terre travaille à l'extérieur du canton et si un SAT devrait inclure le Grand Genève.

M. Bavarel déclare que le Grand Genève est clairement inclus dans la réflexion, qui doit être effectuée sur ce territoire. Une relocalisation implique de travailler avec la marque Genève Région – Terre Avenir.

M^{me} de Maio ajoute qu'un fonctionnement régional augmente la complexité de la situation. Il est préférable de consolider la situation sur place avant de viser un élargissement. Cela étant, un travail à l'échelle régionale permettrait d'atteindre 50% d'autosuffisance théorique et doit être envisagé.

Séance du 1^{er} décembre 2022

Discussion et vote

Une députée Ve explique que les Verts souhaitent appuyer la proposition de M^{me} Bidaux et la concrétiser avec Ma-Terre. Un amendement propose également de financer les personnes qui vont concrétiser ce projet.

Un député Ve rappelle que M^{me} Hemmeler Maïga avait insisté sur le fait que la concrétisation n'incombait pas au département mais aux acteurs extérieurs. Ma-Terre a la possibilité de réunir ces acteurs.

Une députée PLR annonce que le PLR soutiendra l'amendement du PDC visant à encourager la démarche participative. En revanche, les amendements des socialistes et des Verts vont peut-être trop loin. Il vaut mieux laisser le choix au département qui, cas échéant, aura la possibilité de s'orienter vers Ma-Terre. Ensuite, l'indemnisation des acteurs du projet est malvenue, car elle biaise les processus participatifs. Finalement, l'ajout du terme « durable » au titre de la motion ne pose aucun problème.

Un député S soutient que, lors des auditions, il en est ressorti que l'essor des structures participatives devait être facilité au niveau légal et réglementaire. Il souhaite ajouter une invite en ce sens.

Une députée PDC propose d'opter pour le terme « système alimentaire durable territorialisé ». Au surplus, elle soutient l'amendement de M^{me} Bidaux, mais ne veut pas limiter le choix à Ma-Terre.

Le président déclare que le MCG est favorable à cette motion. Cela étant, il n'est pas souhaitable de d'ores et déjà attribuer le projet à Ma-Terre.

Vote

Une députée PDC propose un amendement au titre :

Proposition de motion pour un système alimentaire durable territorialisé

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 4 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

1^{re} invite pas d'opposition, adoptée

2^e invite

La députée PDC propose un amendement à la 2^e invite :

sur la base de l'état des lieux, à mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs afin de définir les conditions-cadres d'un système alimentaire durable territorialisé qui leur garantit la mise en œuvre de leurs bonnes pratiques et n'affecte pas leur liberté économique et sociale

Oui : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Les socialistes et les Verts proposent l'introduction d'une invite supplémentaire :

sur la base des résultats des démarches participatives, à assurer la mise en place d'un scénario pour un système alimentaire durable territorialisé

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Les socialistes et les Verts proposent l'introduction d'une invite supplémentaire :

à assurer un suivi du processus de mise en œuvre du système alimentaire durable territorialisé

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Les socialistes et les Verts proposent l'introduction d'une invite supplémentaire :

à mandater l'association Ma-Terre pour réaliser les invites mentionnées ci-dessus

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Les socialistes et les Verts proposent l'introduction d'une invite supplémentaire :

à financer les acteurs engagés et les porteurs de la thématique alimentaire lors de leur participation aux ateliers co-construits

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Un député S propose l'introduction d'une invite supplémentaire.

à encourager le développement de projets alimentaires territoriaux, notamment en adaptant les dispositions légales et réglementaires permettant l'essor de structure au niveau communal et intercommunal

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstentions : –

L'amendement est refusé.

Vote d'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble de la M 2700 ainsi amendée :

Oui : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)

Abstentions : 1 (1 S)

La M 2700, telle qu'amendée, est acceptée.

Date de dépôt : 13 février 2023

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Adrienne Sordet

Le présent rapport de minorité a pour but de vous exposer la position du groupe des Vert-e-s et pourquoi nous n'avons pas voté la présente proposition de motion à la commission de l'environnement et de l'agriculture. Ci-dessous, vous trouverez le contexte, le déroulement des discussions avec notre argumentaire et une conclusion.

Contexte

Aujourd'hui, nous avons dépassé plusieurs limites planétaires et la direction que la société est en train de prendre n'est pas encourageante. Au milieu des nombreuses interrogations que soulèvent la crise climatique et énergétique ainsi que l'effondrement massif de la biodiversité se pose la question de l'alimentation. Quelle va être l'alimentation de demain ? Comment allons-nous nous nourrir ?

Quand on pose cette question, il est souvent fait mention d'une modification du régime alimentaire, qui privilégie la protéine végétale, ainsi que d'une agriculture de conservation et/ou une agroécologie, prenant soin du sol, de l'eau et de la biodiversité. Il est aussi souvent dit que l'agriculture du futur sera une activité rémunératrice et digne pour les personnes qui travaillent la terre. Elle sera de proximité et fera partie d'une chaîne de valeur viable. Les aliments produits seront sains et de bonne qualité. Pour certaines personnes, au vu du marché mondial et des différents accords passés au sein de l'OMC, cela paraît illusoire, dérisoire. En effet, ces dernières années, les denrées alimentaires ont subi une réelle standardisation et sont de plus en plus considérées comme des services disponibles en tout temps, alors que la terre possède son propre temps à elle. Pour satisfaire à ces standards et proposer des denrées à des prix imbattables, on assiste à l'augmentation de la motorisation, l'élevage intensif, des intrants et des pesticides excessifs, la monoculture, parfois la détérioration des sols, des paysages, des habitats, de la qualité de l'eau. En Suisse, et à Genève, ce phénomène, heureusement, est moins marqué, peut-être grâce à la surface agricole disponible, peut-être aussi grâce à une politique agricole davantage soutenante des paysans et des paysannes.

Toutefois, la réalité du marché mondial est ce qu'elle est et, dans les rayons du supermarché, les produits suisses, et dans notre contexte les produits genevois, ont de la peine à concurrencer les produits importés souvent beaucoup moins chers. Le système alimentaire mondial si prometteur initialement est un échec, un géant échec, et, pour le moment, on ne semble pas vouloir changer de perspective.

Parler d'agroécologie et de système de production plus durable semble lointain et difficile à atteindre au niveau mondial. Alors, comment un petit canton suisse pourrait-il transformer cet idéal en réalité sur son territoire ?

Il est vrai qu'aux vues des dynamiques du marché agricole mondial, le canton de Genève a du mal à rivaliser. Pourtant, la piste de la souveraineté alimentaire, soutenue par le peuple genevois à 60% en 2018, amène une part de réponse. Aujourd'hui, il est important de produire localement, pour les mangeuses et les mangeurs locaux. A Genève, 20% de denrées alimentaires sont produites localement et, sur ce pourcentage, seules 8 à 10% sont consommées localement. Avec une approche régionale et un régime alimentaire moins carné, il serait possible d'atteindre, en théorie, 50% de souveraineté alimentaire. Certes, cela ne permettra pas de se passer entièrement du marché mondial, mais cela permettrait de faire vivre un territoire et de le rendre plus résilient.

Maintenant, bien que 50% de denrées puissent être produites théoriquement à Genève, encore faut-il que les Genevois et les Genevoises les achètent et les mangent. En effet, récemment, la crise du COVID-19 nous l'a montré, les personnes sont vite retournées auprès des supermarchés quand la pandémie s'est calmée. Ainsi, de nombreuses exploitations genevoises, qui ont vu leur chiffre d'affaires augmenter en vente directe durant la pandémie, ont eu de la peine à écouler leur stock à la fin de celle-ci. Cela démontre qu'il y a également un gros travail de sensibilisation et d'information à faire auprès des mangeurs et des mangeuses.

Il faut aussi mentionner les personnes qui produisent la nourriture et toute la chaîne de valeur qui s'ensuit. En effet, nos paysans et nos paysannes ont de nombreuses contraintes imposées par le marché, mais aussi par les normes fédérales, les cahiers des charges des labels et par les mangeurs et les mangeuses. Les coûts de production n'ont cessé d'augmenter et les prix à la vente en grande surface n'ont fait eux aussi qu'augmenter, contrairement au chiffre d'affaires des paysans et des paysannes. Ainsi, le salaire moyen d'un agriculteur ou d'une agricultrice à Genève s'élève à 17,50 francs de l'heure, et c'est l'un des plus élevés de Suisse. Pourtant, il est difficile de vivre avec 17,50 francs de l'heure, à Genève, en témoigne le salaire minimum. Alors,

comment faire pour que l'activité paysanne soit digne et rémunératrice et, surtout, comment faire pour garder des gens dans les champs ?

Quant à la chaîne de valeur, le savoir-faire artisanal disparaît et certaines filières n'existent plus sur le canton de Genève. Comment les réhabiliter ?

C'est là qu'entre en jeu le système alimentaire territorial (SAT). Ce dernier, contrairement au système alimentaire mondial, est connu, c'est-à-dire que les acteurs et les actrices sont connu-e-s, qu'il est possible de converger, de créer un réseau et de travailler ensemble. En mettant en place un SAT, on doit identifier les besoins, mais aussi les déficits, les contraintes. Le SAT passe par la diversification des cultures, mais aussi par la (re)mise en place d'un certain savoir-faire artisan et par la (re)mise en place d'une vente de proximité pour un mangeur ou une mangeuse sensibilisé-e. En bref, reterritorialiser l'alimentation permet au mangeur et à la mangeuse de mieux connaître l'agriculture locale, de mieux comprendre les enjeux liés au prix et de faire des achats rémunérateurs pour le paysan et la paysanne. Les prix sont rémunérateurs et accessibles, car il y a moins d'intermédiaires et le circuit, puisqu'il est court, entre moins directement en concurrence avec le marché mondial. Ce circuit peut être plus court à travers la vente directe, mais aussi grâce à la présence d'artisans et d'artisanes, ainsi qu'à la présence d'épiceries de quartiers. Un prix rémunérateur, ce sont des conditions de vie dignes pour un paysan et une paysanne. C'est aussi la possibilité d'aborder la terre non plus comme un outil que l'on exploite pour en tirer le moindre centime, une exploitation, mais bien comme une entité qui produit et dont on veut prendre soin.

Il faut donc reterritorialiser le système alimentaire.

Explications et argumentaire de la minorité

Mais, s'il faut reterritorialiser le système alimentaire, et c'est ce que le présent texte demande, pourquoi la minorité n'a-t-elle pas voté positivement sur la motion ?

Après de nombreuses auditions réalisées en commission, il est apparu clairement à la minorité que la reterritorialisation de notre système alimentaire est plus que nécessaire aujourd'hui, elle est vitale. Il en va de la résilience de notre canton.

Il est aussi apparu en commission que la deuxième invite (qui en réalité l'invite la plus importante des deux) ne va pas assez loin :

« sur la base de l'état des lieux, à mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'établir un système alimentaire territoriale pour le canton de Genève »

Le premier constat, c'est qu'il n'y a aucune notion de durabilité dans cette invite. Si on prend l'exemple du système alimentaire mondial, il n'y a rien de durable. Or, à quoi cela sert-il d'avoir un système alimentaire territorial qui ne respecte pas notre environnement ? Il paraissait donc essentiel que ce terme apparaisse. Après discussion en commission, il y a eu une première modification. On ne parle donc plus d'un SAT, mais bien d'un système alimentaire durable territorialisé (SADT).

Ensuite, il est fait mention d'une démarche participative pour établir le SADT. Or, à notre sens, cette démarche participative est la première étape d'un long processus. En effet, que se passera-t-il lorsque les résultats de cette démarche participative seront là ? Il semble assez important de pouvoir fournir un scénario ou, en d'autres termes, une feuille de route avec des échéances, un fil rouge à suivre. C'est ce que nous souhaitons appuyer en proposant l'amendement suivant :

« sur la base des résultats des démarches participatives, à assurer la mise en place d'un scénario pour un système alimentaire territorial durable »

Une fois cette feuille de route établie, il est important qu'il y ait un monitoring du projet, pour s'assurer que les acteurs et les actrices arrivent à mettre en place ce qui a été décidé collectivement, et qu'ils arrivent à respecter la feuille de route. Un monitoring permet également d'ajuster les étapes lorsque, en pratique, on se rend compte que tout ne se passe pas comme prévu. C'est pour cela également que nous avons prévu l'amendement suivant :

« à assurer un suivi du processus de mise en œuvre du système alimentaire territorial durable »

Outre ces deux amendements qui viennent renforcer cette invite initiale, nous avons également réfléchi à comment, concrètement, cela serait mis en place par l'Etat. Or, d'expérience, ces invites générales qui doivent être réalisées par les offices cantonaux ne le sont souvent pas, ou mal, car les offices peinent à tenir ces nouveaux projets par manque financier. Sans compter que, comme l'ont démontré les années précédentes, les exercices budgétaires sont toujours ardues, et il est difficile d'allouer des postes supplémentaires à l'Etat pour que ce dernier puisse porter ce type de projets. De plus, lorsque nous avons auditionné l'OCAN, c'est la directrice elle-même qui soutenait le fait que cette démarche ne devait pas être étatique, mais bien réalisée par d'autres acteurs et actrices.

Et, ça tombe bien, puisque, lors de l'audition de Ma-Terre, il est ressorti que cette entité rassemble déjà tou-te-s les acteurs et les actrices du monde de l'alimentation genevoise autour de la même table. Ainsi, elle semble tout indiquée pour coordonner la mise en place d'un SADT. Seulement, Ma-Terre, pleine de bonne volonté et motivée par ce projet, ne possède pas vraiment de moyens financiers pour pouvoir le réaliser. C'est pour cela qu'une des invites que nous avons soumises en commission visait à soutenir Ma-Terre dans ce rôle :

« à mandater l'association Ma-Terre pour réaliser les invites mentionnées ci-dessus »

Enfin, nous avons réfléchi à la manière dont les différentes personnes pourraient participer à ces ateliers participatifs et, après discussion, nous nous sommes fait la réflexion suivante : le SADT doit être réfléchi par tou-te-s les acteurs et actrices, mais il est important que les paysans et les paysannes soient autour de la table. Ce sont elles et eux qui pourront apporter les éléments concrets et pratiques du terrain, et ce sont elles et eux qui sont au cœur de ce système. Or, quand on fait partie d'une association, d'une fondation ou d'une entreprise, venir à ce type d'atelier peut être plus facilement compté sur les heures de travail. Mais quand on est paysan ou paysanne, ne pas être présent-e dans les champs durant une demi-journée, voire une journée, à répétition, cela implique souvent une perte de main-d'œuvre, donc un moins bon rendement et souvent une charge de travail supplémentaire pour les partenaires de la ferme. De plus, la mise en place d'un SADT est un service qui est rendu à l'ensemble de la société et les réflexions pour y parvenir sont importantes. Pourquoi ne pas rémunérer, ou du moins défrayer, les personnes qui viennent rendre un tel service à la collectivité ? De plus, il est important que les paysans et paysannes puissent tou-te-s participer à ces démarches et que cela soit représentatif. Un défraiement ou une rémunération rendrait cela possible. C'est pourquoi nous avons prévu l'amendement suivant :

« à financer les acteurs engagés et les porteurs de la thématique alimentaire lors de leur participation aux ateliers co-construits »

Malheureusement, à l'issue des discussions, **aucun des amendements précédemment mentionnés n'a été accepté**. Seule la notion de durabilité, que nous partageons, a été intégrée.

Il est aussi important de mentionner que la deuxième invite, à la fin des discussions, a été supprimée et remplacée par l'invite suivante :

« sur la base de l'état des lieux, à mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs afin de définir les conditions-cadres

d'un système alimentaire durable territorial qui leur garantit la mise en œuvre de leurs bonnes pratiques et n'affecte pas leur liberté économique et sociale »

A notre sens, cela dénature totalement l'esprit du texte initial. En lisant attentivement cette invite, on se rend compte que le but n'est plus de créer un SADT, mais simplement d'en définir les conditions-cadres pour s'assurer que les acteurs et les actrices puissent continuer à faire comme bon leur semble. En effet, mettre en place un SADT va probablement impliquer des modifications de comportement et de marché, autant au niveau des paysans et des paysannes qu'au niveau de la vente, en particulier chez les partenaires de la grande distribution. Modifier ainsi l'invite revient simplement à dire que l'on peut mettre en place ce que l'on veut au niveau genevois, mais qu'il ne faut surtout pas aller contre les règles déjà mises en place par les plus gros acteurs et actrices. **Ainsi, cela cloisonne dès le départ cette démarche et tue, littéralement, le projet dans l'œuf.**

Pourtant, nous possédons tous les outils, ainsi que des entités motivées à changer les choses, alors pourquoi ne pas prendre une décision qui pourrait entièrement changer notre paysage alimentaire ?

Par peur, peut-être, de faire quelque chose de trop audacieux ?

Ou par manque de volonté, parce que, finalement, le système dans lequel nous sommes n'est pas si mauvais finalement ?

Dans tous les cas, ce texte, pourtant prometteur de changement, d'action concrète, se révèle être une succession de mots vides et décevants.

Conclusion

Nous vous invitons à soutenir les amendements que nous vous soumettrons en plénière et à voter le texte ainsi amendé.

Date de dépôt : 13 février 2023

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de Léna Strasser

Un système alimentaire territorial pour Genève : oui ! Bien sûr ! Et même rapidement ! C'est pourquoi le groupe socialiste a pu signer cette motion, ce que j'ai fait avec intérêt, parce qu'un système alimentaire territorial c'est la base d'une prise en main systémique de notre alimentation.

Alors, pourquoi aujourd'hui déposer un rapport de minorité ?

Parce que les auditions ont montré que nous avons déjà des outils pour aller de l'avant rapidement, que non seulement les volontés sont là, mais qu'il y a également de nombreux acteurs et actrices prêts à tisser la toile de ce système. En fait, il est possible de faire plus que ce que demande cette motion et, sur un sujet aussi brûlant que notre alimentation, il nous semblait en commission nécessaire de passer du pas de fourmi au pas de géant¹. En nous donnant les moyens d'avancer.

Tisser un système alimentaire territorial c'est voir où sont les écueils, quels sont les freins, ce qu'on doit mutualiser, changer, où il y a des manques, et où, au contraire, le système est saturé. Ce n'est pas anodin, cela peut même être puissant. C'est cartographier, relier, mettre en dialogue tous les acteurs et actrices locaux de la chaîne alimentaire, de la productrice au mangeur en passant par la transporteuse, l'emballleur, le vendeur, la cuisinière, la bouchère, le fromager et j'en passe... et à Genève ils et elles sont nombreux et nombreuses. C'est aussi rendre visible, encore plus visible qu'aujourd'hui, chaque maillon de la chaîne et reconnaître et valoriser son apport. Pour plus de consommation locale de notre production, pour une meilleure santé de notre population, pour mieux protéger nos ressources et celles et ceux qui travaillent la terre, pour une meilleure cohésion sociale, pour plus de résilience...

¹ En référence au jeu d'enfant : « Grand-mère, aimes-tu ? » Si si, je suis sûre que vous vous souvenez : « Grand-mère, aimes-tu le chocolat au lait ? Un pas de géant ». Ici ça donnerait : « Grand-mère, aimes-tu les épinards cultivés à Genève et vendus à la ferme et au Nid ? Un pas de géant ! ».

Au vu des auditions, nous avons proposé plusieurs amendements, pour renforcer le texte et permettre une mise en action concrète. Nous avons donc proposé d'ajouter dans les invites un acteur pouvant lancer la dynamique, l'association Ma-Terre, des moyens pour soutenir la participation, une feuille de route et un suivi de la mise en œuvre. Sans succès.

Car il semble que la volonté, au centre et à droite, avec ce texte, n'est pas de soutenir la mise en place d'un système alimentaire territorial durable pour notre canton, mais de lancer une démarche sans risque. Sous sa forme actuelle, je ne signerai pas ce texte, et cela me chagrine, parce que je pense que Genève mérite une vraie réflexion de fond sur l'alimentation, la place qui lui est donnée dans nos vies, le budget qu'on lui réserve, d'où elle vient, comment elle est produite et transformée. Genève mérite qu'on se donne les moyens d'aller de l'avant autour de cette question. « Grand-mère, aimes-tu les brocolis ? Non, c'est l'hiver, un pas de fourmi. »